

FOLIO 34

SMCTOM DE NONTRON

2026/0023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 53 - Votants : 52 - Nombre de voix : 83

L'an deux mil vingt six

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à La salle des fêtes de Saint Front la Rivière sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 25/06/2026.

Étaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, SUDRET Romain, COULOUMY Romain, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU François, MILLARET François, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, LAURENT Christophe, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, D'AREXY David, FAYE Jean-Jacques,

Étaient présentes : Mesdames CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), FOURNET Philippe.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames DUVERNEUIL Corinne, SURAND Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Messieurs BILLAU Olivier, LECHARPENTIER Vincent, MICHALAK Christian, PEYPELUT Jean-Louis, BETEAU Vincent, DIONNEAU Maxime, GERAUD Fabien.

Était absente excusée : Mesdames ROUSSEL Brigitte, BEZAMAT Laura, BREJASSOU Laura.

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier.

Objet : Délibération portant approbation des statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) et désignation des représentants du SMCTOM de Nontron à l'ATD24

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que le SMCTOM de Nontron a adhéré à l'ATD 24 par délibération n° 2023/0032 du 11 septembre 2023,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter le syndicat à l'assemblée Générale de l'ATD 24. Il propose sa candidature comme représentant titulaire.

Monsieur Alain PEYROU se porte candidat comme représentant suppléant.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'ATD 24,
- **PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :
- **DESIGNE** monsieur Vincent FARGEAS, Président du SMCTOM de Nontron, représentant titulaire,
- **DESIGNE** monsieur Alain PEYROU représentant suppléant,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Président

Vincent FARGEAS

